



Réglementaire vs indicatif : ça change quoi ?



Réglementaire

Pour le contenu :
pas de changement
depuis le passage
réglementaire >
indicatif

Plus un
changement de
terme qu'autre
chose : // avec les
permis de lotir, le FD
suspend quand
même si ça ne
répond pas aux
objectifs.



Indicatif

**Notion "indicatif"
moins
contraignante que
le "réglementaire".
Laisse plus de place
à la discussion mais
aussi à
l'interprétation...**

Indicatif = ligne de
conduite => laisse
place à
l'interprétation. Mais
la règle est claire =>
pas de discussion.

La DGO4 reste
rigide sur le
contenu d'un
CCU

Exemple Libin :
document plus
"pédagogique" mais
qui présente
toujours des
éléments "stricts" (°
toiture, hauteur
sous corniche,
implantation, ...)



G2 : HERONS

Réglementaire vs indicatif : ça change quoi ?



Réglementaire



Indicatif



G3 : GUEPARDS

Réglementaire vs indicatif : ça change quoi ?



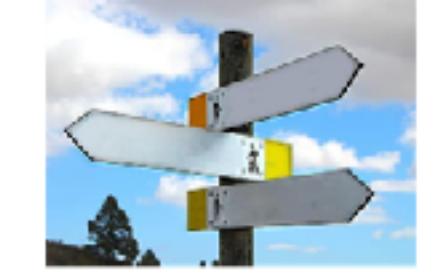
Réglementaire

Réglementaire ==>
Indicatif, pas de réel
changement car en
pratique les
analyses sont faites
comme ci se sont
des réglementaires

la motivation des
permis doit être
plus poussée car le
risque de recours
est plus important
qu'auparavant

Vu l'évolution rapide
des techniques de
construction, la
valeur indicative est
avantageuse vu
notamment la durée
de validité du guide

Indicatif sujet à
interprétation.
Intervention du FD
sujet à interprétation
alors que le Collège
souhaite moins
d'interprétation et
plus de
réglementation



Indicatif



G4 : KOALAS

Réglementaire vs indicatif : ça change quoi ?



Réglementaire

**GCU =
indicatif**



Indicatif

peu de
changement
sauf
procédure

peut s'en
écartier -->
annonce de
projet +
motivation



G5 : LIBELLULES

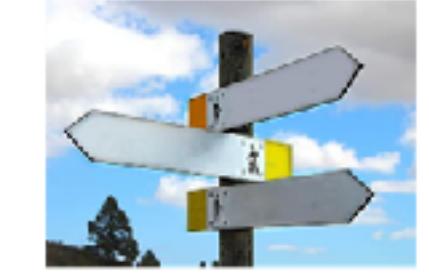


Réglementaire

**pas grand chose au niveau des dérogations/écart
=> il faut toujours motiver chaque écart**

Réglementaire vs indicatif : ça change quoi ?

Gain de temps pour la motivation



Indicatif

le guide : moins "limitatif" qu'un RCU

